

**RAPPORT N°15 : ACHAT DE TERRAINS – ZAC LES BARTHES
(ZA 107,129,151 et E 537,538)**

M. le Président rappelle que le conseil communautaire réuni en date du 12 décembre 2019 avait acté le fait de poursuivre les acquisitions foncières pour créer la ZAC des Barthes sur la commune de Saint-Ferréol-des-Cotes.

Vu l'avis des Domaines en date du 06/07/2011 et du 28/10/2019,

Considérant que toutes les acquisitions dans la future zone constructible sont faites au prix de 3.80€/m²,

Considérant que toutes les acquisitions des parcelles classées ou qui resteront classées en zone N (Naturelle) sont faites au prix de 0.20€/m²,

Considérant que la délibération n°18 du conseil du 12 décembre 2019 validait l'acquisition de la parcelle ZA 129, d'une contenance de 2ha37a86ca aux propriétaires indivis pour un montant de 90 386,80€,

Il a été convenu entre les parties qu'ALF se porte acquéreur de la totalité des biens de cette indivision, à savoir 5 parcelles d'une contenance totale de 5ha51a28ca :

ZA 129 (future zone constructible) : 23 786m² à 3,80€ = 90 386,80€

ZA 107 et 151 (sol de bois) : 7 887m² à 0,20€ = 1577,40€

E 537 et 538 (plantation de résineux hors périmètre ZAC) : 23 455m² à 0,40€ = 9 382,00€

L'acquisition se porterait à 101 346,20€ (cent un mille trois cent quarante-six euros et vingt centimes).

Les crédits nécessaires quant à l'application de la présente délibération sont inscrits au Budget Annexe ZA LES BARTHES.

Il est demandé d'autoriser M. Le Président à signer les actes authentiques :

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé

- d'autoriser M. le Président à signer l'acte et réaliser l'achat des terrains aux propriétaires indivis des parcelles citées précédemment au prix de 101 346,20€,
- de désigner Maître Pierre Sauret comme notaire en charge de cette affaire ;
- de charger M. Le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.